

Fiche sectorielle de mutualisation 2023

**Mise à disposition des Services techniques de la Commune
au profit de Clermont Auvergne Métropole**

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le
ID : 063-216300194-20231219-2023_82-DE0_102-DE

Patrimoine bâti

Délibération du Conseil métropolitain du 28 mai 2021
 Délibération du Conseil municipal du 25 mars 2021

Pour la commune d'Aulnat

Direction / Service mis à disposition : Services Techniques
 Directeur / Chef de service : Monsieur Serge ESTORGE /Monsieur
 Référent avec la Métropole : Monsieur Serge ESTORGE

Pour Clermont Auvergne Métropole :

Direction / Service de rattachement : Direction de l'Ingénierie Patrimoniale
 Directeur / Chef de service : Madame Lucie LEROY-SCHMITT
 Référente avec la commune : Madame Lucie LEROY SCHMITT

Objet de la mise à disposition :

La présente mise à disposition est réalisée en vue de concourir à l'entretien du patrimoine occupé par les services métropolitains. Le service mis à disposition assure les prestations d'entretien, maintenance et exploitation du local technique occupé par le Pôle Limagne.

La commune s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la continuité de service.

Détail des montants prévisionnels pour l'année 2023

Tableau élaboré en fonction des coûts constatés à partir du compte administratif 2022 actualisés au vu du budget primitif 2023

Activité	Équipe de terrain			Encadrement direct		Dépenses affectées directement	Total
	ETP	Fréquence d'intervention hebdomadaire sur le site	Masse salariale (toutes charges incluses)	ETP	Masse salariale (toutes charges incluses)		
Interventions techniques au titre de l'entretien, la maintenance et l'exploitation	4 jours ETP	/	860,00€	/	/	13 574,00€	14 434,00€
Total annuel							14 434,00 €

Le montant annuel prévu au titre de cette mise à disposition s'élève à **14 434,00 euros**.